



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN HIVERNAL

2023/2024

SOMMAIRE

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Introduction	page 5
Présentation des dispositions	page 6
Les niveaux d'activation du plan hivernal	page 9

FICHES ACTIONS

Le Préfet	Page 11
La DDETS	Page 13
SIAO Urgence : 115	page 15
ASEP	Page 17
La Croix Rouge Française	page 18
Les gestionnaires d'accueil d'urgence	page 23
L'ARS	page 24

ANNEXES

1	Tableau de capacité d'accueil d'urgence par zones du 1/11/2023 au 31/03/2024	page 27
2	Fiche de signalement d'un décès d'une personne sans domicile survenu dans l'espace public	page 28
3	Fiches de déclenchements : Lettre d'activation du niveau Jaune Lettre de prolongation du niveau Jaune Lettre d'activation du niveau Orange Lettre de prolongation du niveau Orange Lettre d'activation du niveau Rouge	page 29 page 30 page 31 page 32 page 33
4	Communiqué de presse activation du niveau 1	page 34
5	Recensement des structures d'accueil Liste des hôtels partenaires Recensement des CHRS du département Recensement des places de CADA Recensement des structures d'hébergement d'urgence	page 35 page 39 page 40 page 42
6	Coordonnées des membres du réseau du plan hivernal	page 45

7	Dispositions générales	page 47
8	Signalement 115	page 48
9	Schéma d'alerte	page 49
10	Diffusion du plan	page 50

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

INTRODUCTION

Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement tout au long de l'année dans le département des Côtes-d'Armor.

Par l'intermédiaire de sa plate-forme téléphonique d'accueil « 115 », ce service dispose d'une visibilité quotidienne des places disponibles dans les différentes structures susceptibles d'accueillir des personnes sans abri et est en mesure de les orienter, en fonction des disponibilités, vers les solutions d'hébergement les plus adaptées (abri de nuit, Hybritel, Hybiscus, CHRS, logement ALT, nuitées d'hôtel...).

En période hivernale, les besoins en hébergement sont accrus nécessitant une mobilisation renforcée du dispositif déjà existant. C'est pourquoi, dès le 1^{er} novembre et jusqu'au 31 mars, des places supplémentaires sont mises à la disposition du 115. Ces capacités supplémentaires sont mobilisées au regard de l'un et/ ou l'autre des facteurs suivants :

- le niveau de vigilance de Météo-France,
- les conditions climatiques,
- le taux d'occupation du dispositif d'hébergement.

En cas d'activation des dispositions du plan hivernal, le SIAO-115 demeure le pivot essentiel du dispositif en tant que « centre opérationnel » de collecte des places disponibles et de leur affectation aux personnes en difficulté. À chaque déclenchement d'un niveau supérieur du plan, des capacités d'accueil supplémentaires sont activées. Ces capacités viennent s'ajouter à celles déjà disponibles au niveau inférieur.

La DDETS, via la plateforme SI-SIAO, recense tous les jours les capacités d'accueil des différents secteurs et lieux d'hébergement et évalue leur taux d'occupation. Ce recensement permet d'évaluer le niveau de fréquentation des dispositifs et d'anticiper une éventuelle saturation.

Cet ensemble est configuré par zone, au nombre de sept (Saint-Brieuc - Guingamp - Lannion - Loudéac - Dinan - Rostrenen - Paimpol), constituées autour des principaux CCAS du département avec l'appui des CHRS qui forment le pivot du dispositif.

PRÉSENTATION DES DISPOSITIONS

Les effets des vagues de froid ne sont pas la cause unique ou directe des augmentations brutales et massives de la mortalité (comme ce peut être le cas pour les vagues de chaleur).

La surmortalité saisonnière observée chaque hiver est en grande partie liée aux épidémies infectieuses.

Le guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2023-2024 a pour objectifs de définir, dans un document unique, les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales et leurs aspects collatéraux en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Ce guide est organisé autour de quatre grands axes :

- axe 1 : Prévenir et anticiper les effets des vagues de froid ;
- axe 2 : Protéger les populations ;
- axe 3 : Informer et communiquer ;
- axe 4 : Capitaliser les expériences.

Un mécanisme d'activation opérationnelle en cas de vague de froid s'appuie également sur la vigilance météorologique.

La DDETS reçoit quotidiennement des services de Météo-France des prévisions météorologiques sous forme de cartes assorties de pictogrammes relatifs aux phénomènes météorologiques attendus. L'intensité de ces phénomènes fait l'objet d'un classement en 4 degrés matérialisé par 4 couleurs allant du vert au rouge en passant par le jaune et par l'orange. À chaque degré doit correspondre un niveau de vigilance des services à l'évolution de la situation.

À cet outil de mise en vigilance sont associées d'une part les données du tableau de prévision des températures ressenties sur 3 jours, également fournies par Météo-France, et, d'autre part, les prévisions quant à l'évolution du taux de saturation des accueils d'urgence.

La conjonction de ces indications va induire, si nécessaire, la mobilisation de moyens adaptés préalablement répertoriés et pré-affectés selon les niveaux présentés ci-après.

Pour plus de lisibilité, le plan grand froid comporte 4 niveaux de vigilance :

- **Niveau Vert** « veille saisonnière » : *pas de seuils : application automatique du 1^{er} novembre au 31 mars* : situation climatique stable, pas de saturation du dispositif d'hébergement d'urgence.

- **Niveau Jaune** « vigilance » : *température ressentie : inférieure à - 2 degrés* : situation climatique en dégradation ou situation exceptionnelle et/ou saturation du dispositif d'hébergement d'urgence,

- **Niveau Orange** « grand froid » : *température ressentie : inférieure à – 7 degrés* : situation climatique dégradée et exceptionnelle et/ou saturation du dispositif d'hébergement d'urgence.

- **Niveau Rouge** « froid extrême » : *température ressentie : inférieure à – 15 degrés* : situation climatique exceptionnelle et/ou saturation du dispositif d'hébergement d'urgence (dispositif ORSEC – déclenchement par le Préfet).

Les décisions de passage d'un niveau à l'autre sont prises par :

- Passage des niveaux Vert à Jaune : décision DDETS et information simultanée de la préfecture
- Passage des niveaux Jaune à Orange : décision DDETS et information simultanée de la préfecture
- Passage des niveaux Orange à Rouge : décision du préfet sur proposition de la DDETS.

En fonction des événements climatiques et du taux d'occupation des capacités d'hébergement, il revient à la DDETS ou au préfet de déclencher les différents niveaux de vigilance du plan. À chaque déclenchement d'un niveau supérieur, des capacités d'accueil supplémentaires sont activées qui viennent s'ajouter à celles déjà disponibles au niveau inférieur.

Niveau Vert : *pas de seuils : application automatique du 1^{er} novembre au 31 mars*

Durant toute la période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars), les réponses aux besoins sont réparties de la façon suivante :

- les capacités d'accueil sont au nombre de **245 places** se répartissant par zones,
- les maraudes du SAMU social de la Croix-Rouge Française sont assurées deux fois par semaine sur la commune de Saint-Brieuc (lundi et jeudi), une fois par semaine à Dinan (lundi), Lannion (mardi), Guingamp (mercredi) et Lamballe (à la demande). Des interventions ponctuelles et à la demande du 115 peuvent être effectuées en supplément.

Niveau Jaune : *température ressentie : inférieure à – 2 degrés*

Critère météorologique : situation climatique en dégradation et/ou en cas de modification de la carte vigilance et/ou saturation du dispositif d'accueil d'urgence.

Critère d'occupation : au regard de la situation du dispositif d'accueil, via le recensement de l'occupation des places par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - 115 :

- Mobilisation de **19 places** supplémentaires d'hébergement du réseau,
- Mise en alerte du réseau et activation des **maraudes quotidiennes** du SAMU Social de la Croix Rouge Française sur Saint-Brieuc, Dinan, Lannion, Guingamp et Lamballe (à la demande). Des interventions ponctuelles et à la demande du 115 peuvent être effectuées en supplément.

À ces capacités, il convient de rajouter la possibilité de mobiliser des nuitées d'hôtel, ainsi que le dispositif de droit commun sur ces places vacantes (CHRS/ ALT/ maison relais...).

Niveau Orange : température ressentie : inférieure à – 7 degrés

Critère météorologique : situation climatique dégradée et/ou en cas de modification de la carte vigilance et/ou saturation du dispositif d'accueil d'urgence.

Critère d'occupation : au regard de la situation du dispositif d'accueil, via le recensement de l'occupation des places par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation -115.

- Il y a la possibilité d'augmenter les capacités, sur demande expresse de la DDETS et de la Préfecture, parmi diverses salles municipales répertoriées.
- Mise en alerte du réseau et activation des maraudes quotidiennes du SAMU Social de la Croix Rouge Française à Saint-Brieuc, Dinan, Lannion, Guingamp et Lamballe (à la demande). Des interventions ponctuelles et à la demande peuvent être effectuées en supplément.

À ces capacités, il convient de rajouter la possibilité de mobiliser des nuitées d'hôtel, ainsi que le dispositif de droit commun sur ces places vacantes (CHRS/ ALT/ maison relais...).

Niveau Rouge : température ressentie : inférieure à – 15 degrés

Critère météorologique : situation climatique exceptionnelle et/ou en cas de modification de la carte vigilance et/ou saturation du dispositif d'accueil d'urgence.

Critère d'occupation : au regard de la situation du dispositif d'accueil, via le recensement de l'occupation des places par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - 115.

- Mobilisation de places supplémentaires au sein de différentes salles (locaux municipaux notamment),
- Possibilité d'installation par la Croix-Rouge d'un centre d'accueil d'urgence par la mise à disposition de 50 lits Picots, 50 sacs de couchage ainsi que du matériel d'accueil (thermos et matériels pour se laver) et de 10 tentes pour installation interne (isolement en chambre famille) dans le gymnase de La Croix Saint-Lambert à Saint-Brieuc,
- Mise en alerte du réseau et maintien des « maraudes » quotidiennes du SAMU Social de la Croix Rouge Française. Des interventions ponctuelles et à la demande peuvent être effectuées en supplément.

À ces capacités, il convient de rajouter la possibilité de mobiliser des nuitées d'hôtel, ainsi que le dispositif de droit commun sur ces places vacantes (CHRS/ ALT/ maison relais ...).

LES NIVEAUX D'ACTIVATION DU PLAN HIVERNAL

Type épisode	Seuils de température ressentie (Repères)	Critères sociaux complémentaires à prendre en compte	Niveau d'activation	Libellé d'activation	Leviers d'actions - Mesures possibles
Veille saisonnière	Pas de seuils : application automatique du 1er novembre au 31 mars		VERT	Veille saisonnière	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs de la veille sociale et de l'hébergement (SIAO - 115), gestionnaires des dispositifs d'hébergement, autres acteurs type Croix Rouge, maraudes professionnelles, CCAS, etc. : présentation du plan hiver - SIAO - 115 : adaptation dispositif écoutants à la mise en oeuvre du niveau de veille saisonnière - Recensement des capacités d'hébergement mobilisées par le SIAO et transmission à la Préfecture - Prise de connaissance chaque jour des prévisions météorologiques de Météo France, analyse et transmission aux SAMUS Sociaux, aux maraudes professionnelles, et au SIAO, - Remontée mensuelle d'informations des capacités d'hébergement auprès de la DREETS. Cette remontée d'informations permet de visualiser l'activité des dispositifs d'hébergement, le nombre de places ouvertes dans les hôtels, les places hivernales, les places exceptionnelles mobilisées, les places occupées à l'hôtel, les places HI pérennisées, - MESURE SYSTEMATIQUE ET OBLIGATOIRE : Signalement de décès d'une personne sans-abri survenant dans l'espace public, y compris dans des abris de fortune (tentes, bois, cartons, halls d'immeuble ou bâtisses à l'abandon) devra être porté, de façon anonyme et sans délai, à la connaissance : du préfet (SIDPC), de l'ARS, de la DIHAL, du CMVOA. À la suite de la transmission de l'information sur un décès, la DREETS devra envoyer, dès que possible, des éléments complémentaires se rapportant à la cause du décès.
Pic de froid : froid de courte durée (1 à 2 jours), présentant un danger pour la santé des populations précaires, sans domicile ou isolées, du fait de leurs conditions de vie ou de travail	Température ressentie : inférieure à - 2 degrés	Remontées SIAO Remontées acteurs veille sociale et hébergement Tension des dispositifs d'hébergement	JAUNE	Vigilance	<p>En plus des mesures du niveau vert et fonction de l'analyse des prévisions météorologiques et de l'appréciation de la situation locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le numéro d'appel 115 : les effectifs peuvent être ajustés durant la période hivernale pour répondre à la progression des signalements et des appels. - Identification de places supplémentaires (ou renforcement des capacités d'accueil ?) notamment par l'adaptation des horaires des accueils de jour et des accueils de nuit
Episode persistant de froid : période de froid qui dure dans le temps, constituant un danger pour les populations précaires, sans domicile ou isolées, du fait de leurs conditions de vie ou de travail	Température ressentie : inférieure à - 2 degrés				
Grand froid : période de froid intense caractérisée par des températures ressenties minimales très basses (ordre de grandeur inférieures à -18 °C). Cette période constitue un danger pour les populations précaires, sans domicile ou isolées, du fait de leurs conditions de vie ou de travail, pour les personnes vulnérables du fait de leur état physique, et potentiellement pour l'ensemble de la population	Température ressentie : inférieure à - 7 degrés	Remontées SIAO Remontées acteurs veille sociale et hébergement Tension des dispositifs d'hébergement	ORANGE	Grand froid	<p>En plus de la poursuite des opérations de niveau jaune, sous réserve de l'appréciation par le préfet de département, activation d'un centre opérationnel départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information écrite de déclenchement de vigilance orange aux opérateurs et partenaires du département - information quotidienne du préfet sur l'état des demandes et des disponibilités d'hébergement, - mobilisation, le cas échéant, des capacités supplémentaires du niveau de vigilance orange « grand froid » en cas de saturation des dispositifs constatés par le SIAO. - Transmission hebdomadaire à la préfecture d'un état des places d'hébergement dans le département - Etablissement d'un lien quotidien avec le SIAO et les différents acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et de l'aide alimentaire
Froid extrême : période de froid avéré, exceptionnel, très intense et durable, étendue, qui entraîne l'apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (arrêt de certaines activités notamment)	Température ressentie : inférieure à - 15 degrés	Remontées SIAO Remontées acteurs veille sociale et hébergement Tension des dispositifs d'hébergement	ROUGE	Froid extrême	<p>En plus de la poursuite des opérations de niveau orange :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information écrite de déclenchement de vigilance rouge aux opérateurs et partenaires du département - Mobilisation, le cas échéant, de capacités supplémentaires en cas de saturation des dispositifs constatés par le SIAO. - Mise en oeuvre des mesures éventuellement déclenchées par le préfet dans le cadre de son plan de secours

FICHES ACTIONS

FICHE ACTION

Le Préfet

Le préfet de département est chargé de l'activation opérationnelle du plan hiver et à ce titre :

- suit les indicateurs locaux et les éléments mis à sa disposition par Météo-France,
- s'appuie au besoin sur l'expertise locale de Météo-France pour préciser l'ampleur locale du phénomène,
- analyse la situation en prenant en compte les impacts sanitaires et sociaux dans les établissements médico-sociaux en s'appuyant sur les ARS/CIRE ainsi que sur les informations fournies par ses propres services (DDETS et SIDPC notamment),
- alerte les différents acteurs concernés,
- met en place les mesures de mobilisation d'équipes et de moyens jugées nécessaires et peut faire appel au besoin à des ressources extra départementales,
- met en œuvre des mesures d'information, de sauvegarde ou d'urgence adaptées et proportionnées,
- veille à ce que le SIAO du département ait bien connaissance des personnes accueillies en hôtel afin de lui permettre de vérifier, voire d'organiser, l'évaluation de la situation et de proposer la solution durable la mieux adaptée,
- fait remonter l'information liée à la situation départementale via le portail ORSEC (dans les termes prévus par le message de commandement saisonnier).

En période hivernale (du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024), le Préfet :

- partage les éléments de communication relatifs à la période hivernale avec par la DDETS et l'ARS,
- se tient informé de l'évolution de la situation par la consultation des bulletins de METEO-FRANCE, des comptes rendus de maraudes de la Croix Rouge Française et des tableaux des capacités que lui adresse la DDETS,
- informe la DDETS du décès de toute personne sur la voie publique.

En niveau jaune (vigilance) du plan hivernal : situation climatique en dégradation et/ou en cas de modification de la carte vigilance et/ou saturation du dispositif d'accueil d'urgence, **le Préfet :**

- est informé par la DDETS, via le numéro d'astreinte du SIDPC, de l'activation des mesures mises en œuvre,
- informe le Préfet de zone, le Préfet de la région Bretagne, le Directeur Général de l'ARS Bretagne,
- alerte les sous-préfets d'arrondissement,
- alerte les services suivants : le groupement de gendarmerie des Côtes-d'Armor, la direction départementale de la sécurité publique, le Service Départemental Incendie et Secours, la délégation départementale de l'ARS, le SAMU, les associations de sécurité civile et les mairies,
- assure la communication médiatique du déclenchement du seuil de vigilance en direction de la presse et du grand public,
- se tient informé de l'évolution de la situation par la consultation des bulletins de METEO-FRANCE, des comptes rendus de maraudes de la Croix Rouge Française et des tableaux des capacités que lui adresse la DDETS autant que de besoin.

En niveau orange (grand froid) du plan hivernal : situation climatique dégradée et/ou en cas de modification de la carte vigilance et/ou saturation du dispositif d'accueil d'urgence, **le Préfet** :

- poursuit toutes les opérations du niveau jaune,
- est informé par la DDETS, via le numéro d'astreinte du SIDPC, de l'activation des mesures du niveau orange,
- informe le Préfet de zone, le Préfet de la région Bretagne, le Directeur Général de l'ARS Bretagne, le Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise (COGIC),
- assure la communication médiatique du déclenchement du niveau orange en direction de la presse et du grand public.

En niveau rouge (froid extrême) du plan hivernal : situation climatique exceptionnelle et/ou en cas de modification de la carte vigilance et/ou saturation du dispositif d'accueil d'urgence, **le Préfet** :

- décide du passage au niveau rouge sur proposition de la DDETS,
- poursuit toutes les opérations du niveau orange,
- déclenche le COD en cas de crise.

FICHE ACTION

La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

En période hivernale (du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024), la D.D.E.T.S :

- Mobilise les acteurs suivants : 115 - SIAO, Gestionnaires d'abris de nuits, Croix-Rouge française, CCAS,
- Recense les capacités d'hébergement mobilisées par le 115 - SIAO et les communique aux Préfet et Sous-préfets,
- Reçoit quotidiennement les prévisions météorologiques de Météo France,
- Assure la tutelle institutionnelle du 115-SIAO (arbitrages pour des situations individuelles hors cadre, dérogations pour mises à l'abri),
- Informe le Préfet, la DGCS (CORUSS) du décès de personnes sans domicile survenu dans l'espace public (cf : (cf. Fiche n° 6 bis – Guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018/2019 en annexe),
- Assure la continuité des procédures en week-end et jours fériés (astreintes de direction).

En niveau jaune « vigilance » du plan hivernal, la DDETS :

- Informe le Préfet (astreinte SIDPC) et déclenche le niveau jaune,
- Avise les acteurs suivants : 115 - SIAO, Gestionnaires d'abris de nuits, Croix-Rouge française, CCAS, hôpitaux, structures gestionnaires d'hébergement et de logements (CHRS, ALT, pensions de famille...), associations caritatives,
- Mobilise les capacités supplémentaires de niveau jaune,
- Poursuit toutes les opérations citées ci-dessus,
- Informe la DREETS, le SDIS, l'ARS/CORSSI du passage en niveau jaune,
- Mobilise si nécessaire et à la demande du 115 une partie des moyens du niveau supérieur.

En niveau orange « grand froid » du plan hivernal, la DDETS :

- Informe le Préfet (astreinte SIDPC) et déclenche le niveau orange,
- Poursuit toutes les opérations du niveau jaune,
- Informe la DREETS, le SDIS et l'ARS/CORSSI du passage en niveau orange,
- Avise les acteurs suivants : 115, Gestionnaires d'abris de nuits, Croix-Rouge française, CCAS, hôpitaux, structures gestionnaires hébergement et de logement (CHRS, ALT, pensions de famille...), associations caritatives,
- Mobilise les capacités supplémentaires de niveau orange,
- Mobilise si nécessaire et à la demande du 115 une partie des moyens du niveau supérieur.

En niveau rouge « froid extrême » du plan hivernal, la DDETS :

- Propose au Préfet (astreinte SIDPC) de déclencher le niveau rouge,
- Poursuit toutes les opérations du niveau orange,
- Informe la DGCS et la DREETS, la préfecture (SIDPC),
- Avise les acteurs suivants : 115, Gestionnaires d'abris de nuits, Croix-Rouge française, CCAS, hôpitaux, structures gestionnaires d'hébergement et de logement (CHRS, ALT, pensions de famille...), associations caritatives,
- Mobilise les capacités supplémentaires de niveau rouge,
- Participe au Centre Opérationnel Départemental en cas de crise.

FICHE ACTION

SIAO URGENCE : 115

En période hivernale (du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024) le 115 – SIAO Urgence :

- **Accueille, écoute, informe, oriente par téléphone ceux/celles qui s'adressent à lui :**
 - Évalue la situation et propose une solution adaptée,
 - Propose une orientation aux personnes en fonction des disponibilités.

- **Est un lieu d'observation de la demande :**

Cette fonction suppose la saisie de toutes les demandes reçues, de leurs principales caractéristiques, des orientations qui ont été effectuées afin de traiter et d'analyser ces informations, de produire des données statistiques pour mieux connaître et suivre les demandes et favoriser une meilleure adaptation des réponses,

 - Collecte et transmet mensuellement les remontées d'informations concernant la mise à l'abri des personnes,
 - Tient à jour une base de données recensant toutes les prises en charge des personnes faisant appel au dispositif d'urgence quels que soient les modes d'accès retenus (orientation 115 - SIAO, accès direct).

- **Constitue un élément de coordination de l'offre d'urgence sur le département :**
 - Gère 24h/24 l'état des disponibilités des places d'hébergement d'urgence,
 - Mobilise les places en hôtel sous avis favorable de la commission de sécurité.

- **Coordonne, anime et développe le réseau de l'urgence :**
 - Transmet aux équipes intervenant sur l'espace public les signalements de situations préoccupantes (ASEP : Action Sociale sur l'Espace Public et Maraude Croix Rouge),
 - Met en alerte la DDETS sur les situations nécessitant une attention particulière et dérogatoire,
 - Active la Commission d'Étude des Situations Préoccupantes (CESP) dans le cadre du SIAO urgence.

En niveau Jaune du plan hivernal : situation climatique en dégradation, le 115 – SIAO :

- Poursuit toutes les opérations citées ci-dessus,
- Intègre dans sa base de données les capacités supplémentaires de niveau Jaune mobilisées par la DDETS,
- Informe la DDETS si la demande d'hébergement dépasse la capacité d'adaptation du dispositif.

En niveau Orange du plan hivernal : situation climatique dégradée, le 115-SIAO :

- Poursuit toutes les opérations citées ci-dessus,
- Intègre dans sa base de données les capacités supplémentaires de niveau Orange mobilisées par la DDETS,
- Informe la DDETS si la demande d'hébergement dépasse la capacité d'adaptation du dispositif.

En niveau Rouge du plan hivernal : situation climatique exceptionnelle, le 115- SIAO :

- Poursuit toutes les opérations citées ci-dessus,
- Intègre dans sa base de données les capacités supplémentaires de niveau Rouge mobilisées par la DDETS,
- Informe la DDETS si la demande d'hébergement dépasse la capacité d'adaptation du dispositif.

FICHE ACTION
ASEP : Action Sociale sur l'Espace Public

- **Instaure une écoute, un dialogue** de proximité avec les populations en situation ou en risque d'exclusion.
- **Veille, observe, analyse, prévient** les situations à risque (social, sanitaire) individuelles et/ou collectives avec une vigilance accrue en cas de grand froid ou de saturation du dispositif d'urgence.
- **Propose et offre** des réponses opérationnelles et de proximité pouvant éviter la récurrence des demandes dans l'urgence : contact au 115 et orientation vers la Boutique Solidarité en journée.
- **Facilite** l'accès aux soins des publics en grande marginalité.
- **Identifie** ce qui fait obstacle à l'accès aux soins et aux dispositifs de ces publics.
- **Orienté et accompagne** les publics vers les dispositifs les plus adaptés, dans une démarche de réseau et de partenariat (115, Boutique Solidarité, Point Accueil Santé, Maraude Croix Rouge...)

INTERVENTIONS DE L'ASEP SUR LE TERRITOIRE DE SAINT BRIEUC :

- Lundi : 17h00 - 19h00
- Mardi : 17h00 - 19h30
- Mercredi : 08h30 - 12h00
- Jeudi : 17h00 - 19h30
- Vendredi : 14h00 - 17h00

L'équipe de l'ASEP est joignable au **06.17.22.05.16** sur ces créneaux horaires.

Le 115 sert également de lien avec l'équipe.

FICHE ACTION
CROIX-ROUGE FRANCAISE
Du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024

- **Niveau Vert « veille saisonnière » : pas de seuils : application automatique du 1^{er} novembre au 31 mars, la Croix-Rouge :**

Assure la mise en place d'un service mobile d'intervention de type SAMU social sur l'espace public :

- **2 fois par semaine sur la commune de Saint-Brieuc (lundi et jeudi)**
- **1 fois par semaine sur les communes de Dinan (lundi), Lannion (mardi), Guingamp (mercredi)**
- **A la demande sur la commune de Lamballe**

Se déplace vers les personnes vivant sur l'espace public pour maintenir du lien social (accueil, écoute, conseil, orientation et accompagnement).

Apporte diverses prestations de réconfort et de protection : nourriture, couvertures, boissons chaudes, kits hygiène etc...

Recueille les demandes de mise à l'abri et **transporte** vers un lieu d'hébergement, après saisine du 115 – SIAO et affectation d'une place.

Ecoute et oriente les personnes rencontrées vers les structures sanitaires et sociales

Dispense aux personnes rencontrées **les recommandations particulières liées à la crise sanitaire Covid 19**

Dispense aux personnes rencontrées les recommandations particulières liées à la période hivernale concernant : les vêtements – l'alimentation et la boisson – l'activité physique, les pathologies liées au froid (hypothermie, les gelures), les intoxications au monoxyde de carbone, conformément au référentiel « Prévention et gestion des vagues de froid » de l'année 2021.

Saisit le SAMU -Centre 15 pour toute détresse vitale repérée.

Signale la présence de mineurs à la rue, de femmes seules avec enfant de moins de 3 ans, de femme enceinte de plus de 6 mois pour protection immédiate.

Transmet le compte-rendu hebdomadaire des maraudes à la DDETS.

- Niveau Jaune « vigilance » : température ressentie inférieure à – 2 degrés, la Croix-Rouge :

- Assure une **maraude de repérage et d'orientation vers** l'hébergement d'urgence sur la zone de Saint-Brieuc en élargissant son itinéraire habituel, à la demande de la DDETS,
- Poursuit toutes les opérations citées au niveau Vert « veille saisonnière »,
- Assure de manière quotidienne la mise en place d'un service mobile d'intervention de type SAMU SOCIAL sur les territoires de Saint-Brieuc, Dinan, Lannion, Guingamp et Lamballe à la demande.

- Niveau Orange « grand froid » : température ressentie inférieure à – 7 degrés, la Croix-Rouge :

- Poursuit toutes les opérations du niveau Jaune.

- Niveau Rouge « froid extrême » : température ressentie inférieure à – 15 degrés, la Croix-Rouge :

- Poursuit toutes les opérations du niveau Orange,
- Met à disposition un centre d'hébergement d'urgence dans un local type gymnase composé de 50 lits picots, 50 sacs de couchage ainsi que du matériel d'accueil (percolateurs et kits hygiène) et 10 tentes pour installation interne (isolement en chambre famille).

Contact :

Croix-Rouge française
Délégation Territoriale des Côtes d'Armor

Jacques le Cornec
Président de la Délégation Territoriale
Tel : 06 85 91 65 35
Mail : Jacques.lecornec@croix-rouge.fr

Rappel du fonctionnement et planification des maraudes Croix Rouge

Au sein des antennes locales de Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion et Lamballe, le SAMU social fonctionne grâce à une équipe de bénévoles majeurs comportant :

- un Responsable local du SAMU social,
- des Chefs d'équipe,
- des Equipiers,
- des Chauffeurs.

Les maraudeurs suivent les formations suivantes :

- la journée d'intégration « Croix-Rouge bienvenue »,
- le module « Solidar », spécifique pour les équipes mobiles du Samu social,
- le module « Tronc commun des Acteurs de Solidarité »,
- les modules de « Gestes qui sauvent ».

La mission s'organise selon les modalités suivantes :

- Les tournées sont effectuées toute l'année, sauf sur la commune de Lamballe pour laquelle les tournées se feront à la demande
- Les maraudes circulent à jours et horaires fixes afin que les personnes secourues sachent à quel endroit et à quel moment elles peuvent rencontrer une équipe,

Important : les points d'arrêt et horaires sont respectés mais adaptables selon les circonstances.

Des maraudes véhiculées mais également pédestres sont effectuées dans les villes, à la recherche de personnes isolées ou signalées par le 115.

De manière habituelle, les fréquences de tournées, itinéraires, stations et horaires ci-après sont observés (Il convient d'ajouter que les tournées peuvent également intégrer un lieu de rencontre ponctuelle dans la ville à la demande du 115).

		St-Brieuc	Dinan	Lannion	Guingamp	Lamballe
Territoire couvert		Ville	Ville	Ville	Ville	Ville
NIVEAU VERT	Fréquence hebdomadaire	Lundi et jeudi	Lundi	Mardi	Mercredi	
	Arrêts et horaires	A partir de 19h15 1) Parking Poulain Corbion 19h15 à 20h00 2) Place de Robien 20h à 20h45 3) Place de la Liberté 21h-21h45 -autre : 21h45 Retour par les rues piétonnes	A partir de 19h 1)Place DUCLOS 2)Place général LECLERC 3)Rue DEROYER (gare SNCF) 4)Parking Jean MONNET Dinan (centre historique) 5)Cimetière de Dinan - autre 21h30	A partir de 18h15 1) CCAS 2) Gare 3) Parking Caerphily 4) Parc Sainte Anne 5) Quai d'aiguillon (La Poste) 6) Carrefour City 7) Maraude a pied dans le centre de Lannion , place du centre , parc de l'école de musique (tribunal) 8) Ker Uhel (Pace St Yves) 9) Parc du Stanco 10) Place du Marchalac'h 11) Parking des Ursulines - Autre : 20h-20h30	A partir de 17h Repérage aux parkings Carrefour et Leclerc avant passage aux points fixes 1) Place du Vally (17h20) 2)Place du Centre (18h) 3)Gare (18h45) Autre : 19h15	
NIVEAU JAUNE	A la demande	Circulation dans la ville pour repérage et mise à l'abri	néant	néant	néant	néant
	Arrêts et horaires	19h15-21h45 ou plus				
NIVEAUX JAUNE ORANGE ROUGE	Fréquence hebdomadaire	Tous les jours Dimanches et jours fériés inclus	Tous les jours Dimanches et jours fériés inclus	Tous les jours Dimanches et jours fériés inclus	Tous les jours Dimanches et jours fériés inclus	Tous les jours Dimanches et jours fériés inclus
	Arrêts et horaires	Idem Niveau Vert	Idem Niveau Vert	Idem Niveau Vert	Idem Niveau Vert	Idem Niveau Vert

NB : les horaires de passage aux points fixes sont donnés à titre indicatif. En raison de la variation du nombre de personnes rencontrées et des arrêts intermédiaires suite à signalisations (en lien avec le 115) ou repérage de personnes en difficulté, les horaires peuvent être décalés.

FICHE ACTION
Gestionnaires de places d'hébergement d'urgence

En période hivernale (du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024), ils :

- Assurent l'accueil des personnes orientées par le 115- SIAO ou en accès direct,
- Informent le 115 - SIAO urgence des admissions dans leur structure,
- Transmettent au 115 - SIAO urgence les informations permettant le recensement des prises en charge des personnes faisant appel au dispositif d'urgence.

En niveau jaune du plan hivernal, ils :

- Poursuivent toutes les opérations citées ci-dessus,
- Augmentent éventuellement leur capacité.

En niveau orange du plan hivernal, ils :

- Poursuivent toutes les opérations citées ci-dessus.

En niveau rouge du plan hivernal, ils ;

- Poursuivent toutes les opérations citées ci-dessus.

FICHE ACTION
AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

En période hivernale (du 1er novembre 2023 au 31 mars 2024), l'Agence Régionale de Santé :

- Informe, sur la base des informations transmises par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ou par la préfecture, les acteurs sanitaires et médico-sociaux du passage en niveau « orange » et « rouge »,
- Veille à la préservation de l'alimentation électrique des établissements sanitaires (*circulaire du 8 sept 2006 relative aux conditions techniques d'alimentation électrique des établissements de santé publics et privés, complétée par les circulaires du 8 décembre 2006 et du 7 janvier 2009 relatives à la prévention des risques électriques dans des conditions climatiques de grands froids*) et médico-sociaux (*circulaire DGAS du 18 juin 2009 relative à la sécurité des personnes hébergées dans les établissements médico-sociaux en cas de défaillance d'énergie*),
- S'assure de l'adaptation de l'organisation de l'offre de soins permettant de faire face aux pics d'épidémies hivernales,
- Assure une remontée hebdomadaire (pouvant devenir quotidienne si la situation le justifie) d'informations auprès du centre opérationnel de réception et de régulation des urgences sanitaires et sociales (CORRUSS),
- Signale au centre opérationnel de réception et de régulation des urgences sanitaires et sociales (CORRUSS), selon les modalités prévues par l'instruction du 25 juin 2015 relative aux modalités de transmission et de gestion des alertes et des situations sanitaires exceptionnelles entre les ARS et le ministère en charge de la santé, ainsi qu'au préfet de département (directeur de cabinet et SIDPC) :
 - les situations où la demande de soins dans les établissements de santé dépasse la capacité d'adaptation territoriale, malgré le déclenchement gradué de mesures conjuguées du dispositif « hôpital en tension » et/ou du plan blanc de l'établissement concerné ;
 - Toute dégradation de la situation sanitaire locale ou régionale.

- S'assure que les établissements d'hébergement de personnes âgées (article *D 312-155-1 du code de l'action sociale et des familles*) ainsi que les établissements pour personnes handicapées (note DGAS du 14 juin 2007 *aux DDASS-DRASS relative à la mise en place de « plans bleus » dans les établissements pour personnes handicapées*) disposent d'un plan bleu,
- Adresse à la préfecture de département les remontées d'informations transmises au CORRUSS,
- Relais au niveau local/régional, en lien avec la préfecture de département, les actions de communication préventive édictées par le niveau national (Ministère chargé de la santé et Santé Publique France),
- Met en œuvre, en lien avec la préfecture de département, si la situation le justifie, les outils relatifs à la communication d'urgence (spot radio, tracts, opérations de relation presse, rubrique internet...) visant à sensibiliser et protéger les populations des conséquences sanitaires propres à la période hivernale.

ANNEXES

CAPACITÉS D'ACCUEIL D'URGENCE PAR ZONES DU 01/11/2023 au 31/03/2024

mise à jour 21/11/2023

NIVEAUX D'ACTIVATION		Niveau VERT : Veille saisonnière			Niveau JAUNE : Vigilance			Niveau ORANGE : Grand froid			Niveau ROUGE : Froid extrême			Total
ZONE 1 DINAN	type	gestion	capacité	type	gestion	capacité	type	gestion	capacité	type	gestion	capacité		
Dinan	abri de nuit homme	CCAS	10	abri de nuit (Homme)	CCAS	4								
Dinan	ALT Femmes	NOZ DEIZ	9											
Piancéel (hors SIAO)	Abri de nuit	Mairie	1											
Pièrre Jugon				Salle	Mairie	20								
Aucaleuc				Salle	Mairie	50								
Lanvallay				Salle	Mairie	20								
Pledallac				Salle	Mairie	400								
Trebrivan							Salle	Mairie	300					
Yvignac la Tour							Salle	Mairie	230					
La Landec							Salle	Mairie	200					
Saint Lormel				Salle en travaux	Mairie					Salle en travaux	Mairie			
soins total Dinan			20			494			730				1244	
ZONE 2 SAINT BRIEUC - LANBALLE														
Saint-Brieuc	ALT FVVC	Adalea	5											
Saint-Brieuc	ALT urgence	Adalea	3											
Saint-Brieuc	HU - Isolée	Emmaüs	4	fermeture définitive	Emmaüs									
Saint-Brieuc	HU - fem/fam	Emmaüs	3											
Saint-Brieuc	HU	Hybritel	34											
Saint-Brieuc	HU	Hybiscus	26											
Saint-Brieuc	Femmes pré/post maternité	Adalea	3											
Saint-Brieuc				Mairie	Salle (Croix Saint Lambert?)									
Lamballe	ALT urgence FVVC	l'enthièvre Action	7											
Lamballe	ALT Famille	l'enthièvre Action	3											
Lamballe	Abri de nuit	l'enthièvre Action	5	Abri de nuit	l'enthièvre Action	1								
La Malhoure				Salle	Mairie	100								
Erzy				Salle	Mairie	100								
Piedran (pas de réponse)				Salle	Mairie									
Pierle				Salle	Mairie		en attente							
Saint Carreuc				Salle	Mairie		en attente							
Bréhand							salle	mairie	100					
Landehen							Salle	Mairie	440					
Saint-Alban							Salle	Mairie		en attente				
Plourava										Salle	Mairie	242		
Boquabo (hors SIAO)	Logement	Mairie	2											
Quintin (hors SIAO)	Abri de nuit	Mairie	2											
soins total Saint Brieuc - Lamballe			117			201			540				242	
ZONE 3 LOUDEAC														
Loudéac	Abri de nuit	CCAS	4	Abri de nuit	CCAS	1								
Loudéac	HU	Adalée	2											
Loudéac	ALT FVVC	Adalée	6											
Trémora				salle	mairie	10								
soins total Loudéac			12			11							23	
ZONE 4 GUINGAMP														
Guingamp	HU	Maison de l'Argoat	11											
Guingamp	ALT FVVC	Maison de l'Argoat	7											
Guingamp	Femmes pré/post maternité	Maison de l'Argoat	1											
Guingamp - hôpital					Hôpital	6								
Ploumagoar	HUPVVC	Maison de l'Argoat	7											
Belle Isle en Terre (pas de répon														
Ploubilly					Salle	Mairie	200							
Callac	ALT FVVC	Maison de l'Argoat	6				salle	mairie	300					
Bourbriac	ALT FVVC	Maison de l'Argoat	3				salle	mairie	298					
soins total Guingamp			35			504			300				839	
ZONE 5 LANNION														
Lannion	Abri de nuit	SVDP	7	Abri de nuit	SVDP	1								
Lannion	HU - Kermaria	CCAS	12											
Lannion	J - 73ème territoire	CCAS	9											
Lannion	HU	AMISEP	2											
Lannion	ALT Urgence FVVC	AMISEP	6											
Lannion	ALT urgence FVVC	CCAS	9											
Lannion	Femmes pré/post maternité	CCAS	1											
Perros Guirec				Appt T3	Mairie	4								
Coatrevan				Salle	Mairie	30								
Plestin les Grèves				Salle	Mairie		en attente							
Plasnef							Salle	Mairie		en attente				
Tredrez Lacquemeau										Salle	Mairie		en attente	
Tregastel (hors SIAO)				Appartement	Mairie	2								
soins total Lannion			46			37							83	
ZONE 6 ROSTRENEC														
Rostrenec	HU	AMISEP												
Bois repas sur Blavet							EHPAD, Gites, salle mair	1 pl, 28pl, 300 pl	329					
Le Haut Corlay							salle	mairie	3					
Trebrivan							salle	mairie	150					
Treffin										salle	Mairie	10		
Paule							Salle	Mairie	60					
soins total Rostrenec						60			482				10	
ZONE 7 PALMPOLE														
Palmopol	urgence	CCAS	8											
Palmopol	ALT	CCAS	4											
Palmopol	ALT urgence FVVC	Maison de l'Argoat	3											
Lannebert				Salle	Mairie	50								
Pléguien				Salle	Mairie	180								
Saint-Clet				Salle	Mairie	100								
Yvias (pas de réponse)							salle							
soins total Palmopol			15			330							345	
TOTAL		Capacité	245		Capacité	1307		Capacité	2052		Capacité	252	3856	

PROCEDURE DE SIGNALEMENT D'UN DECES D'UNE PERSONNE SANS ABRI DANS L'ESPACE PUBLIC



**FICHE DE SIGNALEMENT D'UN DÉCÈS D'UNE PERSONNE SANS
DOMICILE SURVENU DANS L'ESPACE PUBLIC (y compris abri de
fortune, véhicule, hall d'immeuble)**

Département :
Personne chargée du dossier :
E-mail :
Tel :

Objet : Message de signalement d'un décès d'une personne sans domicile survenu sur la voie publique
Date :
Service ayant signalé le décès :
Lieu/Adresse :
Victime (âge, sexe):
Circonstances/Causes du décès/Description de la situation :
Cause du décès soumise à enquête : Envoyer les conclusions de l'enquête dès leur réception

Visa de l'autorité

Document à renvoyer au SIDPC par courriel à l'adresse suivante :
pref-defense-protection-civile@cotes-darmor.gouv.fr qui adressera copie à la DDETS.

DECLENCHEMENT DU NIVEAU JAUNE DU PLAN HIVER



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Brieuc, le

La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

A

Mesdames et Messieurs les membres du réseau participant au plan hivernal

OBJET : Déclenchement de la mobilisation renforcée
Niveau Jaune - situation climatique en dégradation

Les informations climatiques qui me sont communiquées ce jour par Météo-France pour notre département, prévoient l'arrivée d'une période de temps froid pour les prochains jours. Cette mobilisation de **niveau Jaune** est valable à partir :

Du (Jour/date/heure) au (jour/date/heure)

Aussi, il convient de :

- **renforcer la vigilance pour détecter des personnes susceptibles d'être mises à l'abri,**
- **vérifier que les possibilités supplémentaires d'accueil sont disponibles sans délai, pour répondre aux besoins, notamment pour les structures suivantes :**
- **renforcer les maraudes du Samu social de la Croix rouge française en assurant un passage quotidien sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan, Guingamp et Lamballe (à la demande).**

Vous voudrez bien en faire part aux différents acteurs locaux contribuant à ce dispositif.

En cas de difficulté, vous voudrez bien contacter mes services :
ddets-direction@cotes-darmor.gouv.fr

La Directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités

Copie : Préfet / Sous-Préfets

PROLONGATION DU NIVEAU JAUNE DU PLAN HIVER



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Brieuc, le

La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

A

Mesdames et Messieurs les membres du réseau participant au plan hivernal

OBJET : Prolongation de la mobilisation renforcée - **Niveau Jaune**

Compte tenu des informations climatiques qui me sont communiquées ce jour par Météo-France et du taux d'occupation du dispositif d'hébergement, **niveau Jaune** du plan hivernal est prolongé jusqu'au **(jour/date/heure)**.

Aussi, il convient de :

- **renforcer la vigilance auprès des personnes susceptibles d'être mises à l'abri,**
- **maintenir les capacités d'accueil du niveau Jaune et la mobilisation des membres du réseau participant au plan hivernal,**
- **poursuivre les sorties quotidiennes des maraudes du SAMU social de la croix rouge française sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan, Guingamp et Lamballe (à la demande).**

Vous voudrez bien en faire part aux différents acteurs locaux contribuant à ce dispositif.

En cas de difficulté, vous voudrez bien contacter mes services :
ddets-direction@cotes-darmor.gouv.fr

La Directrice départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités

Copie : Préfet / Sous-Préfets

DECLENCHEMENT DU NIVEAU ORANGE DU PLAN HIVER



Saint-Brieuc, le

La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

A

Mesdames et Messieurs les membres du réseau participant au plan hivernal

OBJET : Déclenchement de la mobilisation renforcée
Niveau Orange – situation climatique dégradée

Les informations climatiques qui me sont communiquées ce jour par Météo-France pour notre département, prévoient l'arrivée d'une période de temps froid pour les prochains jours. Cette mobilisation de **niveau Orange** est valable à partir :

Du (jour/date/heure) au (jour/date/heure)

Aussi, il convient de :

- **renforcer la vigilance pour détecter des personnes susceptibles d'être mises à l'abri,**
- **vérifier que les possibilités supplémentaires d'accueil sont disponibles sans délai, pour répondre aux besoins, notamment pour les structures suivantes :**

- **renforcer les maraudes du Samu social de la Croix rouge française en assurant un passage quotidien sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan, Guingamp et Lamballe (à la demande).**

Vous voudrez bien en faire part aux différents acteurs locaux contribuant à ce dispositif.

En cas de difficulté, vous voudrez bien contacter mes services :

ddets-direction@cotes-darmor.gouv.fr

La Directrice départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités

Copie : Préfet / Sous-Préfets

PROLONGATION DU NIVEAU ORANGE DU PLAN HIVER



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Brieuc, le

La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

A

Mesdames et Messieurs les membres du réseau participant au plan hivernal

OBJET : Prolongation de la mobilisation renforcée - **Niveau Orange**

Compte tenu des informations climatiques qui me sont communiquées ce jour par Météo-France et du taux d'occupation du dispositif d'hébergement, **niveau Orange** du plan hivernal est prolongé jusqu'au **(jour/date/heure)**.

Aussi, il convient de :

- **renforcer la vigilance auprès des personnes susceptibles d'être mises à l'abri,**
- **maintenir les capacités d'accueil du niveau Jaune et la mobilisation des membres du réseau participant au plan hivernal,**
- **Poursuivre les sorties quotidiennes des maraudes du SAMU social de la croix rouge française sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan, Guingamp et Lamballe (à la demande).**

Vous voudrez bien en faire part aux différents acteurs locaux contribuant à ce dispositif.

En cas de difficulté, vous voudrez bien contacter mes services :

ddets-direction@cotes-darmor.gouv.fr

La Directrice départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités

Copie : Préfet / Sous-Préfets

DECLENCHEMENT DU NIVEAU ROUGE DU PLAN HIVER



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Brieuc, le

Le Préfet des Côtes-d'Armor

A

Mesdames et Messieurs les membres du réseau participant au plan hivernal

OBJET : Mobilisation renforcée
Niveau Rouge – situation climatique exceptionnelle

Les informations climatiques qui me sont communiquées ce jour par METEO FRANCE pour notre département, prévoient une période de froid extrême pour les prochains jours. **Le niveau Rouge** du plan hivernal est donc déclenché jusqu'au (jour/date/heure).

Aussi, il convient de :

- **renforcer la vigilance auprès des personnes susceptibles d'être mises à l'abri,**
- **mobiliser et rendre opérationnelles les capacités supplémentaires prévues (salles...),**
- **maintenir les capacités d'accueil des niveaux Jaune et Orange et la mobilisation des membres du réseau participant au plan hivernal,**
- **poursuivre les sorties quotidiennes des maraudes du Samu social de la Croix rouge française sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan, Guingamp et Lamballe (à la demande).**

Vous voudrez bien en faire part aux différents acteurs locaux contribuant à ce dispositif.

En cas de difficulté, vous voudrez bien contacter mes services :

ddets-direction@cotes-darmor.gouv.fr

Le Préfet,

COMMUNIQUE DE PRESSE : PASSAGE AU NIVEAU XX DU PLAN



Saint-Brieuc, le

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan hivernal : déclenchement du dispositif

METEO France annonçant une dégradation climatique dont une baisse sensible des températures pour les prochains jours (-X°C en température ressentie⁽¹⁾ à compter du XX/XX/XX), le Préfet des Côtes-d'Armor a décidé de déclencher le niveau XX du plan hivernal à compter du XX/XX/XX.

L'activation du niveau XX du plan se traduit par :

- **l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires (XX places) en cas de saturation des places d'ores et déjà disponibles,**
- **une vigilance accrue de l'ensemble des partenaires et des équipes du 115,**
- **une intensification des maraudes de la Croix Rouge Française qui deviennent quotidiennes.**

(1) Température ressentie : fonction de la température de l'air et de la force du vent.

**Le 115 est un numéro d'appel d'urgence,
l'utiliser peut aider une personne en difficulté.**

Liste des hôtels partenaires

Hôtels partenaires du 115 à SAINT-BRIEUC

Nom de l'hôtel	N° Tél.	N° Fax / mail	Adresse	Horaires
L'Arrivée	02.96.94.05.30	02.96.94.03.75 hotelarrivee@orange.fr	35 rue de la Gare (Face à la Gendarmerie) 22000 Saint-Brieuc	24h/24
Le Beaucemaine	02.96.78.05.60	info@hotel-beaucemaine.-com	33 rue Beaucemaine 22 440 Ploufragan	Ouverture jusqu'à 22h
L'hôtel 1ère classe	02.96.33.41.60	stbrieuc@premiereclasse.fr	La Hazaie, 14 Rue Alain Colas 22950 Trégueux	de 6h30 à 11h et de 17h à 21h
Hôtel Kyriad	02.96.52.04.77	Kyriad.stbrieuc@orange.fr	8 rue Alain Colas 22950 Trégueux	Ouverture 24h/24
Le Pot d'Étain	02.96.77.43.00	aupotdetain@orange.fr	3 rue de Brest 22000 Saint-Brieuc	Ouverture 24h/24
Beau Soleil	02.96.33.24.68	lebeausoleil22@orange.fr	55 rue du Docteur Rahuel 22000 Saint-Brieuc	Entrée de 7h et 21h
L'Eskemm	02.96.78.44.55	Hotel.leskemm@wanadoo.fr	3 rue Pierre Mendès France 22950 Trégueux	

Hôtels partenaires du 115 à GUINGAMP

Nom de l'hôtel	N° Tél.	N° Fax/mail	Adresse	Horaires
Hôtel de l'Arrivée	02.96.40.04.57	Hoteldelarrivee.guingamp@wanadoo.fr	19 Boulevard Clémenceau 22200 Guingamp	Orientation jusqu'à 21h30 et 21h le samedi et dimanche
Enor Hôtel	02.96.44.91.19	Dorhotel22@orange.fr	Rue de Kerprad 22200 Saint-Agathon	Orientation si possible avant 19h (disponibilités uniquement sur chambres de 1 à 2 personnes)

Hôtels partenaires du 115 à DINAN

Nom de l'hôtel	N° Tél.	N° Fax/mail	Adresse	Horaires
Hôtel Milles Saveurs	02.96.39.04.42	contact@millesaveurs.fr	91 rue de Brest 22100 Dinan	Ouverture 7h - 21h - 7 jours/ 7 Possibilité repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner)

Hôtels partenaires du 115 à LANNION

Nom de l'hôtel	N° Tél.	N° Fax/mail	Adresse	Horaires
Hôtel CERISE	02 96 37 51 18 Numéro d'astreinte en dehors des horaires d'ouverture 06 36 97 28 73	cerise.lannion@exhore.fr	7 Avenue du Général de Gaulle, 22300 Lannion	8h – 12h / 16h 18h lundi au samedi Uniquement le matin le dimanche (variable selon affluence)

Hôtels partenaires du 115 à ROSTRENEN

Nom de l'hôtel	N° Tél.	N° Fax/mail	Adresse	Horaires
Hôtel Henri 4	02.96.29.15.17	henri4rhr@orange.fr	Kerbanel 22110 Rostrenen	Ouvert 7j/7 Orientation jusqu'à 21h30 selon les disponibilités

Hôtels partenaires du 115 à LOUDEAC

Nom de l'hôtel	N° Tél.	N° Fax/mail	Adresse	Horaires
Hôtel Les Routiers	02.96.28.01.44	yvette.lecozannet@gmail.com	7 rue Louis Lavergne 22600 Loudéac	Ouverture jusqu'à 21h00
Zagor Hôtel	07.84.14.47.19	Zagor.hotel.relais.du.mene@outlook.fr	5 rue du Méné 22330 Le Méné	
Le France	02.96.66.00.15	hotel-le-france-loudeac@wanadoo.fr	14 place de l'Église 22600 Loudéac	

RECENSEMENT DES C.H.R.S.
(centre d'hébergement et de réadaptation sociale)

CHRS : 166 PLACES / PUBLIC : Adultes avec ou sans enfants en difficultés sociales

NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	COMMUNE	GESTIONNAIRE	PLACES INSTALLEES
L'HORIZON 7 rue aux chèvres	22200 GUINGAMP (20 places) et 22500 PAIMPOL (12 places)	MAISON DE L'ARGOAT 7 rue aux chèvres 22200 GUINGAMP	32
KERLANN 64 rue de Kra Douar	22300 LANNION	AMISEP Kérimaux - Avenue Parmentier 56300 PONTIVY	28
CLARA ZETKIN 30 bis rue Dr ROCHARD (femmes victimes de violence)	22000 SAINT-BRIEUC	ADALEA 30 bis, rue du Docteur Rochard 22000 SAINT-BRIEUC	34
MAISON DES SOLIDARITES 23 rue de la Croix	22100 DINAN	NOZ DEIZ 23 rue de la Croix 22100 DINAN	29

ARGOS 50 rue de la Corderie	22000 SAINT-BRIEUC (33 places) et 22600 LOUDEAC (10 places)	ADALEA 30 bis, rue du Docteur Rochard, 22000 SAINT-BRIEUC	43
		TOTAL	166

CADA : 456 PLACES
PUBLIC : ADULTES ÉTRANGERS AVEC OU SANS ENFANTS DEMANDEURS D'ASILE CONVENTIONNELS (OFPRA)

NOM / LIEU	ADRESSE	TEL./FAX	GESTIONNAIRE	PUBLIC	Places
<u>CADA</u> ST BRIEUC LAMBALLE 22000	Siège Social : 13 Rue Ambroise Paré 22360 LANGUEUX	02 96 75 40 80 02 96 75 40 85 02 96 50 78 78 02 96 50 78 79 patricia.briand@coallia.org	COALLIA	DEMANDEURS D'ASILE	265

<u>CADA</u> HERMINE LANNION 22300	Siège Social : 1 Boulevard d'Armor BP 10324 22303 LANNION	02 97 25 64 12 direction.generale@amisep.fr	AMISEP	DEMANDEURS D'ASILE	176
--	--	--	--------	-----------------------	-----

<u>CADA</u> DINAN 22100	Siège Social : 23 rue de la Croix 22100 DINAN	02 96 87 32 10 direction@nozdeiz.fr	NOZ DEIZ SOLIDARITES	DEMANDEURS D'ASILE	33
----------------------------	---	--	-------------------------	-----------------------	----

RECENSEMENT DES HEBERGEMENTS D'URGENCE

PUBLIC : Adultes en difficultés sociales

NOM / LIEU	ADRESSE	TEL./ Mail	REFERENT	GESTIONNAIRE	TEL/Mail	Responsable	PUBLIC
Abri de nuit	10, rue du Capitaine Hesry 22100 DINAN	ccas@dinan.fr 06.83.69.69.19		CCAS 2 rue du 8 mai 1945 22100 DINAN	ccas@dinan.fr 02.96.87.17.00	M. LOAEC	Adultes Hommes Femmes
Accueil de nuit	Pôle de solidarité 1, rue Château 22200 GUINGAMP	direction@maisonde-largoat.fr 02.96.40.17.40		CCAS/Maison Argoat 22200 GUINGAMP	ccas.guingamp@ville-guingamp.com 02.96.40.17.40	M. QUEGUINEUR	
CHRS					direction@maisonde-largoat.fr 02.96.40.17.43		Adultes sans enfants
Abri de nuit	22400 LAMBALLE	g.deguibert@penthiereactions.fr 02.96.31.34.77	Mme DE GUIBERT	Penthièvre Actions 44 rue de Dinard 22400 LAMBALLE	g.deguibert@penthiereactions.fr 02.96.31.34.77	Mme DE GUIBERT	Adultes sans enfants

NOM / LIEU	ADRESSE	TEL./ Mail	REFERENT	GESTIONNAIRE	TEL/Mail	Responsable	PUBLIC
Abri de nuit	22300 LANNION	christelle.seradin@lannion.bzh 02.96.46.13.22	Mme SERADIN	CCAS LANNION 11 Bd Louis Guilloux 22300 LANNION	christelle.seradin@lannion.bzh 02.96.46.13.22	Mme SERADIN Directrice	
Abri de nuit	22300 LANNION	phmarie53@gmail.com 02.96.37.52.24	M. MARIE	Association Saint-Vincent de Paul 32 rue St-Elivet 22300 LANNION	phmarie53@gmail.com 06.32.67.79.09	M. MARIE	Adultes sans enfants
Abri de nuit	22600 LOUDEAC	jl.blanchard@ville-loudeac.fr 02.96.66.85.09	M. BLANCHARD	CCAS 22600 LOUDEAC	coguicdaniel@aol.com ccasloudeac@wanadoo.fr 02.96.66.84.10	M. COGUIC	
Abri de nuit	22500 PAIMPOL	contact@ville-paim-pol.fr 02.96.55.31.90	Mme LIORZOU	CCAS Corniche du Four à Chaux 22500 PAIMPOL	s.liorzou@ville-paim-pol.fr 02.96.55.31.70	Mme LIORZOU Directrice	
Hybritel	Rue Ferdinand de Lesseps 22000 SAINT-BRIEUC	s.ferron@adalea.fr 02.96.68.30.50	M. FERRON	Association ADALEA 50 rue de la Corderie 22000 ST BRIEUC	s.ferron@adalea.fr 02.96.68.30.50	M. GUINCHE Directeur	

Hybiscus	Rue Notre Dame 22000 SAINT-BRIEUC	g.liger@adalea.fr 02.96.68.30.50	Mme LIGER	Association ADALEA 50 rue de la Corderie 22000 ST BRIEUC	g.liger@adalea.fr 02.96.68.30.50	M. GUINCHE Directeur	
HU FVVC	22100 DINAN	direction@nozdeiz.fr 02.96.87.32.10	Mme FEURGARD	Association NOZ DEIZ 23 rue de la Croix 22100 DINAN	direction@nozdeiz.fr 02.96.87.32.10	Mme FEURGARD	

**COORDONNEES DES MEMBRES DU RESEAU PLAN
HIVERNAL**

DESTINATAIRE	ADRESSE MAIL
SIAO 22	SIAO22@adalea.fr
115	115@adalea.fr
SDIS	direction@sdis22.fr grp.ops@sdis22.fr
PREFECTURE SIDPC	pref-defense-protection-civile@cotes-darmor.gouv.fr
CABINET DE PREFECTURE	pref-secretariat-dircab@cotes-darmor.gouv.fr
COALLIA	Patricia.briand@coallia.org
ARS CORRSI	ars35-alerte@ars.sante.fr
ARS	ars-dt22-direction@ars.sante.fr
ZONE 1 / DINAN	
DINAN CCAS	ccas@dinan.fr
DINAN MAIRIE	mairie@dinan.fr – i.brehinier@dinan.fr
DINAN CROIX ROUGE	yrivoilan@wanadoo.fr
DINAN CHRS NOZ DEIZ	dominique.feurgard@nozdeiz.fr – secretariat@nozdeiz.fr
GENDARMERIE	corg.ggd22@gendarmerie.interieur.gouv.fr
MAIRIE DE PLANCOET	mairie-plancoet@wanadoo.fr
ZONE 2 / SAINT BRIEUC - LAMBALLE	
SAINT BRIEUC MAIRIE	contact@saint-brieuc.fr
ASSOCIATION EMMAUS	emmaus.22@wanadoo.fr emmaus.22.is@orange.fr
SAINT BRIEUC CROIX ROUGE	eric.vegeant@croix-rouge.fr
SAINT BRIEUC POLICE	ddsp22@interieur.gouv.fr
LAMBALLE CCAS	social@lamballe-armor.bzh
GENDARMERIE	corg.ggd22@gendarmerie.interieur.gouv.fr
MAIRIE DE LAMBALLE	contact@lamballe-armor.bzh
LAMBALLE PENTHIEVRE ACTIONS	contact@penthievreactions.fr
BOQUEHO MAIRIE	mairiedeboqueho@orange.fr
QUINTIN MAIRIE	mairie@quintin.fr
ZONE 3 / LOUDEAC	
LOUDEAC CCAS	ccasloudeac@wanadoo.fr
GENDARMERIE	corg.ggd22@gendarmerie.interieur.gouv.fr

LOUDEAC MAIRIE	coguidaniel@aol.com
ZONE 4 / GUINGAMP	
GUINGAMP CCAS	ccas.guingamp@ville-guingamp.com
GUINGAMP CHRS	secretariat@maisondelargoat.fr
GUINGAMP MAIRIE	mairie@ville-guingamp.com
GENDARMERIE	corg.ggd22@gendarmerie.interieur.gouv.fr
CH DE GUINGAMP	arnaud.bimier@armorsante.fr – jocelyne.letoullec@armorsante.fr
ZONE 5 / LANNION	
LANNION CCAS	ccas@lannion.bzh
LANNION CADA HERMINE22	herve.corfa@amisep.asso.fr emilie.garro@amisep.fr
LANNION CHRS KERLANN	kerlann.lannion@amisep.fr
LANNION ABRI DE NUIT ST VINCENT DE PAUL	phmarie53@gmail.com guillermjean@orange.fr
LANNION MAIRIE	contact.mairie@lannion.bzh
LANNION CROIX ROUGE	dl.lannion@croix-rouge.fr
PERROS GUIREC MAIRIE	mairie@perros-guirec.com
GENDARMERIE	corg.ggd22@gendarmerie.interieur.gouv.fr
LANNION POLICE	ddsp22-csp-lannion@interieur.gouv.fr
ZONE 6 / ROSTRENEN	
MAIRIE DE ROSTRENEN	mairie@rostrenen.com
GENDARMERIE	corg.ggd22@gendarmerie.interieur.gouv.fr
ZONE 7 / PAIMPOL	
PAIMPOL CCAS	s.liorzou@ville-paimpol.fr
GENDARMERIE	corg.ggd22@gendarmerie.interieur.gouv.fr
MAIRIE DE PAIMPOL	contact@ville-paimpol.fr

Dispositions générales

Le présent protocole est établi entre les services de :

- la Préfecture des Côtes-d'Armor,
- la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,
- le Groupement de gendarmerie des Côtes-d'Armor,
- la Direction départementale de la sécurité publique,
- la Direction départementale des services d'incendie et de secours,
- le SAMU 22,
- le 115,
- la Croix Rouge.

Il s'intègre dans le cadre du dispositif spécifique ORSEC départemental des Côtes-d'Armor relatif au plan grand froid. Il permet de répondre aux modalités de signalement et de prise en charge (dans un cadre légal) des personnes en difficultés sur le domaine public.

Le présent protocole s'inscrit dans le cadre des dispositions relatives aux mesures hivernales (**volet social**) ainsi qu'aux mesures de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid (**volet sanitaire et médico-social**).

Ce protocole mis en œuvre depuis le 27 décembre 2010 est reconduit pour la période hivernale 2023 - 2024.

Ce document a pour objet de préciser la conduite à tenir et les modalités de signalement au 115 des personnes en difficultés sur la voie publique par les services de secours et les forces de l'ordre.

Il comprend notamment :

- une fiche de procédure relative au signalement,
- un schéma d'alerte,
- le rôle des différents acteurs concernés par ce protocole,
- un mémento téléphonique.

Suivi des signalements et bilan :

A l'issue de la prise en charge, le 115 s'engage à tenir informé l'acteur de terrain (services de police gendarmerie SDIS ou SAMU) qui a effectué le signalement.

Le 115 est chargé de réaliser un bilan trimestriel faisant état du nombre de signalements effectués sur la période considérée et du suivi des personnes repérées. Ces données statistiques seront transmises à la DDETS pour diffusion aux différents acteurs du présent protocole.

Signalement au 115

Le public visé par ces dispositions est assez large :

- personne sans domicile fixe, désocialisée (qui peut refuser toute aide ou hébergement, ce qui le met en situation de danger potentiel),
- personne majeure isolée,
- femme avec enfant(s) ...

Lorsqu'elles sont repérées par les différents acteurs de terrain (police ou gendarmerie, SDIS, S.A.M.U.), ces personnes doivent pouvoir se voir proposer une place d'hébergement ou avoir la possibilité d'être socialement accompagnées.

Si les personnes refusent d'être mises à l'abri alors qu'elles semblent en danger, il appartiendra, dans un premier temps, à chaque agent qui est entré à leur contact de les persuader de se mettre à l'abri et de contacter, par téléphone, le 115 pour signaler la présence de cette personne.

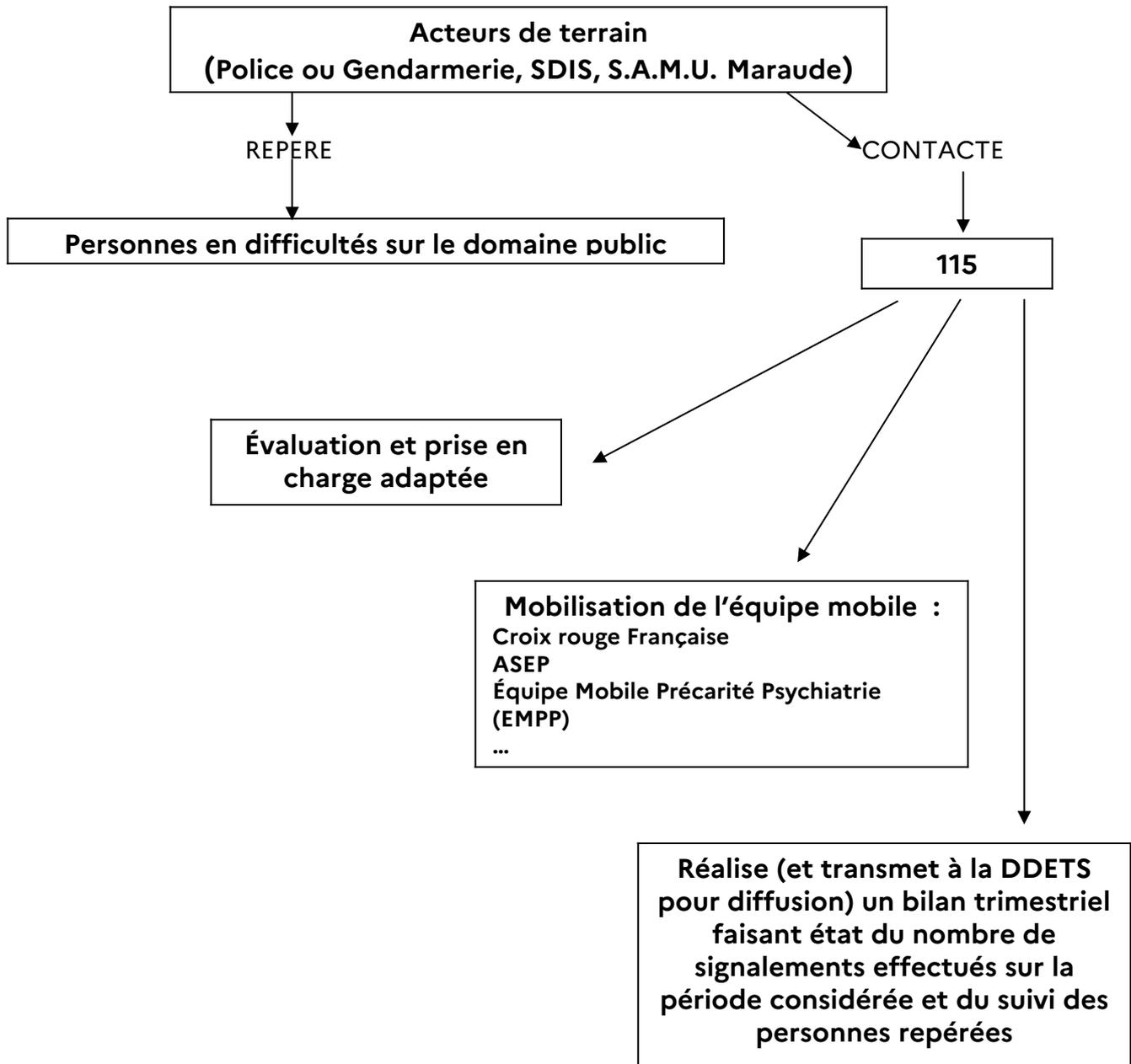
En fonction de la qualité des échanges qui auront pu être amorcés entre les acteurs de terrain et la personne en difficulté, il conviendra de fournir au 115 les informations suivantes, si cela est possible :

- âge de la personne,
- sexe,
- composition familiale,
- lieu d'hébergement de la dernière nuit,
- problématique repérée (alcoolisme, agressivité, trouble du comportement...),
- si la personne est seule ou accompagnée (conjoint, enfants ...),
- si la personne a déjà pris contact avec le 115 ou les services sociaux,
- présence d'un animal domestique.

Le 115 mobilisera alors les équipes mobiles disponibles sur les territoires : Croix Rouge Française et Action Sociale sur l'Espace Public (ASEP) sur Saint-Brieuc.

Une veille sociale et sanitaire pourra ainsi être activée auprès des personnes signalées.

Schéma d'alerte



DIFFUSION DU PLAN

Le présent document est diffusé aux membres du réseau Plan hivernal et est consultable sur le site de la Préfecture :

www.cotes-darmor.pref.gouv.fr